

Fiche de cadrage de l'atelier n° 3
Réforme des finances et de la fiscalité locale pour un développement local soutenu

Problématique

Le développement local s'est basé jusque-là sur l'intervention quasi-exclusive du budget d'équipement de l'Etat à travers les dotations allouées annuellement sur les programmes PSD et PCD, ainsi que sur le Caisse de solidarité et de Garantie des Collectivités Locales(CSGCL).

Des sommes colossales ont été allouées aux Wilayas et Communes, pour la réalisation de nombreuses infrastructures, dans la plupart ont privilégié, la fonction sociale.

Les infrastructures de base réalisées (routes, réseaux d'AEP, de gaz, de l'électricité, zones industrielles et d'activité, les établissements scolaires, les centres de formations, les programmes de logements...), qui ont permis d'améliorer sensiblement les conditions de vie du citoyen, constituent, aujourd'hui, un socle pour l'émergence d'une économie locale.

D'un autre côté, les Collectivités Locales, et plus particulièrement les Communes, ont vu leurs charges et leurs dépenses s'accroître démesurément, au fur et à mesure des nouvelles réalisations infrastructurelles, à telle enseigne qu'au cours des 10 dernières années, l'intervention de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales a été orientée essentiellement vers la section de fonctionnement.

Cette politique volontariste de l'Etat a réduit les collectivités locales (Wilayas et Communes) à un simple rôle de gestionnaire de certains services publics de base, financés essentiellement sur le budget de l'Etat.

Le manque de moyens financiers pour la prise en charge efficace des services publics de base par la collectivité est essentiellement dû aux recettes fiscales insuffisantes des communes, surtout celles à vocation agricole, et cela du fait d'une part, de l'absence de coordination et d'échange et harmonisation des données entre les différents acteurs concernés par l'assiette et le recouvrement des taxes locales, et d'autre part à l'absence d'un recensement exhaustif du patrimoine local et la propagation des activités informelles, qui induisent un manque à gagner considérable, en matière de recettes, pour les communes.

Le dossier relatif à la fiscalité locale, a fait l'objet de plusieurs tentatives de reformes qui ont souvent abouti à de simples réajustements (suppression, réduction de certains impôts et taxes) qui ont, au demeurant, impacté négativement les revenus fiscaux des collectivités locales en l'absence d'une compensation de cette moins value fiscale (*A titre d'exemple la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) instituée en vertu des dispositions de la loi de finances pour 1996, a subis plusieurs modifications, alors qu'elle la*

principale source de financement des budgets locaux/ 72% des ressources fiscales des communes et plus de 98% de celles des wilayas).

De manière générale, les finances locales se caractérisent par une inadéquation entre les ressources globales limitées et le volume des charges de fonctionnement qui ne cessent d'augmenter.

Objectifs :

- Diversifier les sources de financement des collectivités locales pour leur permettre d'assurer leur développement et de répondre efficacement aux attentes des citoyens;
- Réviser le mode de partage de la fiscalité entre l'Etat et les Collectivités Locales ;
- Engager une réflexion approfondie sur la réforme de la taxe sur l'activité professionnelle et les mécanismes de sa compensation dans la perspective de sa suppression conformément aux engagements de Monsieur le Président de la République;
- Opter pour un mode de gestion rénové du patrimoine foncier et immobilier des collectivités, qui rationalise les dépenses et optimise les revenus;
- Une exploitation économiquement avantageuse de l'espace public ;
- Moderniser la gestion des services publics locaux pour plus d'efficacité voire un objectifs de rentabilité financière ;
- Approfondir la réflexion sur la réforme de l'impôt foncier notamment la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- Un appui et accompagnement soutenus et de qualité de l'Etat aux collectivités locales, sur les plans méthodologique, technique et financier ;
- Une coopération riche et une solidarité soutenue entre les collectivités locales ;
- Un partenariat entre les collectivités locales et les organisations de la société civile au service du développement local.

Les axes à débattre :

- Un nouveau modèle en matière de développement local, pour s'éloigner graduellement de la prédominance de la dépense publique et renforcer le rôle de l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Rôle des établissements publics locaux dans le financement du développement local ;
- Stratégie et approches pour la valorisation et la fructification du patrimoine foncier et immobilier des collectivités et de l'exploitation économique de

l'espace public ;

- Comment améliorer le recouvrement des taxes et redevances qui reviennent aux collectivités locales ;
- Exploitation, au niveau de la wilaya, des moyens financiers relevant des différents dispositifs sectoriels existants (pour lesquels le Wali pourrait avoir la fonction d'ordonnateur secondaire/déconcentré) ;
- Accès aux crédits, notamment pour le financement des projets catalyseurs du développement économique local ;
- La concession ou l'externalisation de certains services publics (marchés de proximité, la voirie, l'entretien des immeubles, ...) à travers un partenariat avec le secteur privé et avec les organisations de la société civile ;
- Impulsion et soutien de la solidarité inter-collectivités, notamment à travers l'enrichissement des dispositions du décret exécutif n° 14-116 du 24 mars 2014 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales.